



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité consultatif de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine

Compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2024 en préfecture de la Seine-Maritime et en visioconférence

PJ : diaporama comportant les présentations de tous les intervenants

Compte-rendu rédigé par la mission estuaire de la Seine de la DREAL Normandie

Étaient présents :

- **Sous-préfecture du Havre :**
 - **M. Gilles QUÉNÉHERVÉ**, Sous-préfet du Havre
 - **Mme Marie-France MOREL**, Cheffe du Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, sous-préfecture du Havre
- **Sous-préfecture de Bernay :**
 - **M. Philippe FOURNIER-MONTGIEUX**, Sous-préfet de Bernay représentant le préfet de l'Eure
- **Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord :**
 - **Commissaire principal Olivier ROITEL** Chef du bureau « Protection de l'environnement marin – Planification des espaces maritimes », vice-président de séance par délégation du préfet maritime
- **DREAL Normandie**
 - **Mme Sandrine PIVARD**, Directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
 - **M. Christian BLANQUART**, Responsable de la Mission Estuaire de la Seine, DREAL Normandie
 - **M. Georges MARTINEZ**, Chargé de mission, Mission estuaire de la Seine, DREAL Normandie

DDTM 76 :

- **M. Alexandre HERMENT**, Chef du service Transitions ressources milieux,

- **DDTM 27 :**
- **M. Fabrice LEMARCHAND**, DDTM
-

Collectivités territoriales :

- **M. Cyriaque LETHUILLIER**, 7ème Vice-président de la CU LHSM en charge de la biodiversité et des espaces naturels
- **Mme Audray WYNSTEIN**, représentant le maire de Honfleur
- **Mme Marie GLEMOT**, représentant le maire de Saint-Samson-de-la-Roque
- **M. Jean-Michel LAIR**, Adjoint au maire de la Cerlangue

Usagers :

- **M. Hervé GREAUME**, président de l'association Estuaire de Seine Vivant, représentant Mme la présidente du Groupement des exploitants des prairies alluvionnaires de l'estuaire de la Seine (GEPAES)
- **Mme Natacha PIFFETEAU**, Fédération départementale des chasseurs de l'Eure
- **M. Matthieu TETREAU**, Fédération des chasseurs de la Seine-Maritime
- **M. Sacha DEVILLERS**, Président de l'ACDPM BS-PC

Organismes publics :

HAROPA PORT | Le Havre :

- **Mme Natacha MASSU**, cheffe du service Environnement,
- **M. Pierre BEAUDOUIN**,

Office Français de la Biodiversité :

- **M. Christophe LEFEBVRE**, Office français de la biodiversité (OFB) de Normandie

Chambre consulaire :

- **Mme Chantal DURECU**, Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime
- **Mme Valérie GENOUVILLE**, Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime

Agence de l'eau Seine-Normandie :

- **M. Gwendal BODILIS**, représentant Madame La directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Conservatoire du Littoral :

- **Mme Annaïg POSTEC**, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Parc Régional des boucles de la Seine Normande :

- **M. Thierry LECOMTE**, représentant Monsieur le président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

Personnalités scientifiques qualifiées :

- M. Sylvain DIQUELOU, directeur du Conservatoire botanique de Normandie

Associations de protection de la nature :

- Mme Marie-Noëlle BUDIN, représentant Le président de l'association Estuaire Sud
- M. Jean-Pierre CLAVE, représentant Le président du Groupe ornithologique Normand
- M. Franck MOREL, représentant Le président du Groupe ornithologique Normand
- M. Didier FERAY, Président du Centre d'hébergement et d'étude de la nature et de l'environnement
- M. Pierre DIEULAFAIT, Président de l'association France Nature Environnement Normandie

Organisme de gestion de la réserve :

- M. Bruno LECOQUIERRE, Président de la Maison de l'estuaire
- M. Martin BLANPAIN, Directeur de la Maison de l'estuaire
- Mme Faustine SIMON, Maison de l'Estuaire
- Mme Stéphanie REYMANNE, Maison de l'Estuaire
- M. Thomas LE CARPENTIER, Maison de l'Estuaire
- Mme Sophie CARPENTIER, Experte comptable du Cabinet Mazars

Étaient excusés :

- M. le président du Conseil départemental de la Seine-Maritime
- M. le président du Conseil départemental de l'Eure
- M. le président du Conseil départemental du Calvados
- M. le président de la Communauté de communes Caux Seine Agglo
- M. le maire du Havre
- M. le maire de Tancarville
- M. le maire de Villerville
- Mme le maire de Saint-Vigor d'Ymonville
- M. le président du Syndicat de la propriété agricole de l'Eure
- Mme DUBOURGUAIS, représentant les coupeurs de roseaux
- M. le président du Groupement d'intérêt agro-cynégétique environnemental du marais de Cresserval
- Mme Estelle LANGLOIS, présidente du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine
- M. le président du conseil scientifique de l'estuaire de la Seine
- M. Manuel MUNTONI, représentant la directrice du GIP Seine-Aval
- Mme Annie LEROY, représentant le président de l'association Ecologie pour Le Havre
- M. le président de la LPO Normandie
- M. le président de l'association SOS Estuaire

**

Introduction de la séance par M. le sous-préfet

M. le sous-préfet remercie les membres du comité consultatif pour leur présence et souhaite à tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Après un tour de table, il rappelle que ce comité consultatif se réunit au titre de l'année 2023. La précédente séance, en juin 2023, était consacrée à la révision à mi-parcours du 4^e plan de gestion de la réserve naturelle nationale. Il remercie chacun pour sa participation à cette révision et rappelle être particulièrement attaché à la concertation. L'élaboration de plans d'action doit prendre en compte les contraintes de chacun. Il s'agit ainsi de rechercher et trouver cet équilibre délicat entre

intérêt particulier et intérêt collectif, dans le respect de la finalité première qu'est, sur la réserve naturelle nationale de l'estuaire, la préservation des milieux.

Introduction par le Commissaire principal Roitel, Préfecture maritime Manche Mer du Nord

La parole est donnée au Commissaire principal Olivier Roitel, représentant M. le préfet maritime. Il s'associe aux vœux et remerciements de M. le sous-préfet et regrette de ne pouvoir être physiquement présent à Rouen.

En tant que représentant de la préfecture maritime et coordonnateur de façade, il rappelle son attachement à la gestion coordonnée de cet espace protégé, en lien également avec les enjeux Natura 2000.

Introduction par Mme Sandrine Pivard, Directrice Régionale Ajointe de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie (DREAL)

Mme Pivard s'associe aux vœux. Elle renouvelle son engagement dans cette instance qui va traiter une fois encore de beaux sujets.

Introduction de M. Bruno Lecoquierre, Président de la Maison de l'estuaire

M. Lecoquierre note que pour la première fois depuis la création de la réserve naturelle nationale un plan de gestion aborde une sixième année de mise en œuvre, exception faite du 1^{er} plan de gestion prolongé pour d'autres raisons.

Bilan d'activité de la Maison de l'estuaire

Intervenant : M. Martin Blanpain, Directeur de la Maison de l'estuaire

Au travers d'un tableau de bord synthétique, M. Blanpain fait un point sur le niveau de réalisation des actions dans les principaux domaines d'activité de la Maison de l'estuaire. Les points de couleur sur les diapositives du support de présentation indiquent le niveau d'atteinte des objectifs.

Ainsi, dans le domaine des suivis, la réalisation des suivis 'oiseaux', 'invertébrés benthiques' et 'mammifères marins' sont conformes aux objectifs. Il précise que les suivis mensuels des effectifs de mammifères marins sont assurés depuis 5 ans et non 2 comme indiqué sur le support de présentation. A l'inverse les suivis 'Flore et habitats' nécessitent encore l'élaboration d'un protocole. La Maison de l'Estuaire recruterà au printemps un botaniste pour avancer sur ce dossier.

Le suivi des niveaux hydrauliques est réalisé en continu (heure par heure) et l'entretien et la restauration du réseau fait l'objet d'un programme annuel soumis à concertation.

La mise en œuvre du plan d'action sur les zones de non chasse se trouve confronté aux exigences de la réglementation relative à la loi sur l'eau d'une part et, sur le secteur de Tancarville, à une maîtrise foncière incomplète.

Le projet d'expérimentation pour l'amélioration de la circulation hydraulique entre les prairies subhalophiles et la fosse nord nécessite encore des études de la part d'HAROPA et du gestionnaire.

S'agissant de l'accueil du public, l'année 2023, confirmant la tendance d'après Covid, se distingue par une affluence notable. La construction des observatoires du Hode débutée fin 2023 vient de s'achever en début d'année. A l'inverse, en raison de la difficulté à identifier un site pour l'accueillir, le projet de Maison de la réserve n'a pas avancé.

Les opérations de surveillance du territoire et de contrôle révèlent toujours environ 250 infractions par an, principalement liées à la gestion hydraulique ou au non-respect du cahier des charges relatif à l'entretien des mares de chasse.

Certains points des cahiers des charges restent encore difficiles à contrôler. Par exemple, pour la charge en Unité de Gros Bétail (UGB), il paraît nécessaire d'élaborer une méthode de contrôle.

Une réflexion menée avec les services de l'État a permis de clarifier les usages et circulations autorisés sur la partie maritime de la réserve naturelle nationale. Le commissaire principal Roitel indique néanmoins que des progrès en la matière sont encore à envisager afin de simplifier et rendre plus efficaces les contrôles en mer. Il suggère que ce point soit qualifié d'une pastille orange plutôt que verte.

La réflexion sur la circulation motorisée sur la partie terrestre devrait être relancée afin d'aboutir à un plan de circulation conforme à la réglementation.

Enfin, le tableau de bord réalisé à l'occasion de la démarche de révision doit encore être complété avec les dernières données.

Suivi des niveaux d'eau

Sur les prairies subhalophiles, le ressuyage a été progressif jusqu'en mars où certains niveaux sont passés sous la courbe enveloppe avant de retrouver des niveaux conformes au printemps puis décrocher à nouveau plus sévèrement en juin et surtout août en lien avec des épisodes de sécheresse. Les recharges de fin août et septembre ont permis un retour dans les courbes enveloppes en fin d'année à l'exception de quelques pics liés notamment dus à des manipulations de vanne non autorisées.

Sur les prairies du Hode les niveaux ont été relativement bas notamment déjà en sortie d'hiver.

IP6 : 'Programme d'action pour la gestion hydraulique collective'

Sur Millenium les actions restent en attente des travaux d'HAROPA-PORT.

Sur Tancarville, le programme d'actions se précise mais il dépendra des dernières avancées en termes de maîtrise foncière.

Enfin, sur le secteur des prairies subhalophiles, il faut noter des défaillances sur la vanne 6 et la vanne sud et des difficultés liées à des manipulations non autorisées sur les vannes 4 et 5 ou des dégradations sur la vanne Est.

EI29 : 'Amélioration de la circulation de l'eau entre les prairies subhalophiles et la fosse Nord'

HAROPA-PORT a lancé une étude d'incidence et de modélisation du fonctionnement hydraulique des prairies subhalophiles et de la Grande crique visant à déterminer les aménagements nécessaires à la bonne circulation de l'eau selon différentes variantes d'aménagement.

De son côté, la Maison de l'estuaire va lancer une étude technique sur le système de vannage.

M. Blanpain présente ensuite les travaux réalisés en deux phases sur Cresséval dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien et de restauration du marais. Ces travaux, consistant pour l'essentiel au curage de fossés, d'installation de mares abreuvoir et de pose de clôtures et barrières, visent à la fois à restaurer le caractère humide du marais et à favoriser le pâturage. Il présente également les travaux et aménagements réalisés dans le cadre du plan d'actions sur les zones de non-chasse, et perturbés cette année par la météo peu favorable.

Enfin, il indique la participation de la Maison de l'estuaire au nouveau Plan national d'action sur le Butor étoilé dont la situation à l'échelle nationale se révèle alarmante avec moins d'une centaine de mâles chanteurs sur l'ensemble du pays. La Normandie compte 2 à 6 mâles chanteurs, dont 2 à 4 sur la réserve naturelle nationale de l'estuaire.

Ainsi, le gestionnaire mettra en place un suivi du Butor par drone et bioacoustique. Mme Simon informe d'une prochaine réunion de présentation de ce type de suivi.

Bilan financier 2022 et budget prévisionnel 2024

Intervenants : Mme Sophie Carpentier, cabinet Mazars, M. Bruno Lecoquierre, président de la Maison de l'estuaire

Bilan financier 2022

Mme Carpentier du Cabinet Mazars présente les états financiers, les faits marquants de l'année et les revues analytiques du compte de résultat et du bilan.

M. Bodilis précise que les versements de l'Agence de l'eau sont conditionnés par la réalisation de travaux et la transmission des pièces financières justificatives.

Budget prévisionnel 2024

M. Lecoquierre indique que ce budget prévisionnel a été présenté en Conseil d'administration au mois de novembre. Il est globalement stable par rapport à 2023.

Les dépenses augmentent légèrement, sous l'effet notamment de l'embauche d'un chargé d'étude en botanique et du changement de convention collective au 1^{er} janvier 2024 (+ 67 k€ pour un total du poste salaires et charges de 847 k€).

Le poste de dépense le plus important mais aussi le plus variable d'une année à l'autre est celui des interventions sur le patrimoine représentant 34 % du budget prévisionnel 2024, et consistant en l'entretien de la roselière, de la mégaphorbiaie, du réseau hydraulique et de la pose de clôtures et barrières.

Sur les trois dernières années, les financeurs restent les mêmes, le montant global des subventions est stable. On notera une subvention de 64000 € au titre de Natura 2000.

Le recours au fonds vert concerne l'acquisition prochaine de chevaux et des prestations de services pour l'entretien de la roselière.

M. Lecoquierre indique que le financement par HAROPA-PORT est constitué de 50000€ de redevances forfaitaires et des reliquats de fonds compensatoires de Port 2000 dont l'enveloppe s'établissant à ce jour à 357 k€ devrait être tarie dans 2 ans, ce qui obligera à reconstruire les sources de financement ou la programmation des projets.

Il précise enfin l'apparition d'une nouvelle ligne correspondant aux fonds dédiés qui représentent la différence entre les financements accordés en année n-1 et en année n.

A une demande de M. Dieulafait, M. Lecoquierre précise que la convention collective précédente s'appuyait sur l'indice de la fonction publique. La mise en place de la nouvelle convention (ECLAT - Éducation, culture, loisirs et animation au service des territoires) qui s'applique à toutes les réserves naturelles nationales, était une demande du personnel. Elle offre un mode de calcul plus simple et plus lisible.

M. Lecoquierre précise qu'en 2023, la Maison de l'estuaire comptait 19 agents dont 17 en CDI et qu'en 2024, elle comptera 20 agents dont 18 en CDI.

Le commissaire principal Roitel demande à être informé de la livraison prochaine du moyen nautique afin de l'associer au dispositif de suivi et de contrôle en mer. M. Lecoquierre indique qu'une cérémonie de mise à l'eau sera organisée.

M. le sous-préfet sollicite l'avis du comité consultatif sur le bilan d'activité. Le comité consultatif émet un avis favorable à l'unanimité sur le bilan d'activité présenté par la Maison de l'estuaire.

M. le sous-préfet sollicite l'avis du comité consultatif sur le bilan financier. Le comité consultatif émet un avis favorable à l'unanimité sur le bilan financier présenté par la Maison de l'estuaire.

Protocoles sur les pratiques agricoles

Intervenante : Mme Sandrine Pivard, DREAL Normandie

Mme Pivard rappelle que ces protocoles sont issus des réflexions menées dans le cadre de la révision à mi-parcours du 4^e plan de gestion et qu'ils ont ainsi été évoqués et validés dans leur principe lors du comité consultatif de juin 2023.

Protocole pour l'étalement des dates de fauche

Ce protocole en faveur de la biodiversité offre plus de flexibilité aux agriculteurs dans l'organisation de la récolte du foin. Il s'appuie sur un engagement volontaire pour une fauche de 85 % de la parcelle à partir du 1^{er} juillet en contrepartie du maintien d'une bande refuge de 15 %, fauchée après le 15 août ou pâturée après le 1^{er} août.

Ce nouveau protocole issu d'une proposition du Groupement des Exploitants des Prairies Alluvionnaires de l'Estuaire de la Seine (GEPAES) nécessite l'engagement sur la durée d'agriculteurs volontaires. M. Blanpain espère qu'ils seront nombreux à s'engager.

Ce protocole sera présenté à la prochaine assemblée générale du GEPAES et devrait être mis en place cette année.

Protocole d'étude sur la fertilisation

Mme Pivard rappelle que de nombreuses études confortent déjà l'effet négatif de la fertilisation sur la biodiversité. L'enjeu est dorénavant de mesurer les pertes éventuelles qu'une absence de fertilisation engendrerait sur la quantité et la qualité du fourrage. Des études ont déjà été menées sur la réserve mais elles n'ont pas permis de statuer définitivement sur cette question relative au fourrage.

Il a été convenu d'arbitrer d'ici le 5^{ème} plan de gestion, en mesurant les risques de perte, tout en intégrant les réductions de charges (carburant, machines, temps de travail, etc.) permises par l'arrêt de la fertilisation.

Ainsi, deux voies sont possibles :

- soit une étude holistique qui nécessite un protocole complexe et présente certaines limites, notamment le délai de réponse des habitats probablement supérieur au 3 ans disponibles d'ici à la fin du 4^{ème} plan de gestion (les parcelles historiquement non fertilisées seront à ce titre un précieux témoin)

- soit une étude axée sur les questions exclusivement agronomiques plus simple à mettre en oeuvre.

Mme Genouville informe de la nécessité d'avoir des données floristiques afin d'apprécier la qualité des fourrages et souhaite s'engager dans la définition d'un protocole à visée holistique avant l'été prochain pour un début d'expérimentation en 2025.

Mme Durecu confirme que la Chambre d'agriculture est favorable à un partenariat avec l'Université de Rouen.

M. Lethuillier indique que la Communauté urbaine du Havre est très intéressée par cette étude qui viendra alimenter sa réflexion stratégique dans le domaine de l'eau, notamment pour la gestion des captages. Cette étude nourrit également les réflexions en cours sur le fonctionnement du système prairial et plus globalement sur la préservation des paysages de l'estuaire.

Mme Budin souligne l'intérêt d'étudier l'impact de la fertilisation sur leur qualité du sol et ses fonctionnalités, notamment la captation du carbone.

M. Diquelou confirme qu'il est fondamental de mettre en place une étude holistique. Le cortège floristique peut constituer un alicament et même offrir un intérêt gustatif. Il convient ainsi de suivre ce cortège floristique mais aussi la faune.

Mme Pivard précise que l'étude s'appuiera sur le protocole INRAE de qualification des fourrages.

M. Devillers note qu'une diminution de la valeur fourragère des prairies aurait pour conséquence une désaffection des agriculteurs pour la valorisation de ces prairies par l'élevage, alors que cette pratique est essentielle pour la réserve naturelle. Il considère que les éleveurs doivent être soutenus dans leur activité.

Mme Pivard rappelle que cette étude est une réponse à une demande du monde agricole. Ainsi, l'objectif est bien d'évaluer les gains pour l'agriculteur. Par ailleurs, biodiversité et usages ne sont pas forcément antinomiques.

A la question de M. Gréaume sur le protocole d'étalement des dates de fauche, M. Blanpain rappelle qu'une convention sera signée entre l'agriculteur volontaire et la Maison de l'estuaire qui précisera la gestion des parcelles éventuellement par lot. Ce point sera déterminé au cas par cas.

Reposoir sur dune

Intervenant : M. Pierre Beaudouin, HAROPA-PORT

L'apparition de brèches dans la dune du reposoir lors des tempêtes hivernales à partir de 2018 ont conduit les services de l'État à autoriser HAROPA PORT à réaliser de 2020 à 2023 des travaux de consolidation à la condition expresse que soit menée une réflexion pour identifier une solution de pérennisation de ce reposoir.

Ainsi un comité de suivi associant HAROPA PORT, l'OFB, les services de l'État, des représentants des usagers, des conseils scientifiques et des associations de protection de la nature a été mis en place en 2021. A l'issue de quatre séances, ce comité a retenu trois scénarios possibles dont deux sont privilégiés.

Au travers d'illustrations, M. Beaudouin dresse l'état du reposoir à ce jour. Mme Simon insiste sur sa fragilité actuelle. Le cordon dunaire est mince. Malgré les intempéries de ces derniers mois il s'est maintenu mais des marées importantes sont attendues en février et mars qui pourraient le mettre à mal.

M. Beaudouin présente ensuite l'analyse multicritère en cours dont est chargé le bureau d'étude Rainette et pour laquelle les résultats sont attendus en mai de cette année. Il précise que le plan de prévention des risques littoraux sera bien pris en considération.

Ainsi, le prochain comité de suivi est prévu après réception des résultats de l'étude, à la fin du premier semestre 2024.

Projet d'arrêté relatif à l'interdiction de pénétration dans la réserve du Hode

Intervenant : M. Georges Martinez, DREAL

La création du sentier du Hode (boucle de 5 km) et l'installation de trois observatoires en lisière de la réserve de chasse a pour objectif d'offrir au public de nouveaux moyens de découvrir les

richesses de la réserve naturelle nationale. Cela impose de faciliter les accès à ce site mais en contrepartie de prendre toutes les mesures pour en garantir la quiétude.

Ainsi, pour faciliter l'accès, HAROPA PORT doit modifier l'arrêté réglementant la circulation sur la route de l'estuaire afin d'ouvrir l'accès au tronçon compris entre la route industrielle et le virage du Hode.

La réserve de chasse a été créée à l'initiative de l'Association des Chasseurs du Domaine Public Maritime (ACDPM) et les restrictions prévues ne s'imposent qu'aux seuls adhérents de l'ACDPM et n'ont aucune portée réglementaire.

Ainsi, pour garantir la quiétude du site, il est proposé à l'avis du comité consultatif un projet d'arrêté interdisant, sauf exceptions (pratiques agricoles, gestionnaire et secours), toute pénétration dans la réserve de chasse.

M. Devillers se dit favorable sur le principe mais souhaite que les activités de piégeage des ragondins et rats musqués soient ajoutées aux exceptions.

M. Lefebvre, représentant l'OFB, n'y voit pas d'objection.

Mme Simon souhaite toutefois que ces opérations soient réalisées après avis du gestionnaire et en concertation avec lui. Elle exclut d'ores et déjà la période allant du 1er mars au 15 août.

Mme Genouville souhaite de même que les battues au sanglier soient ajoutées aux exceptions. M. Lefebvre souhaite qu'elles se limitent dès lors à des opérations administratives ordonnées par le préfet.

Le sentier allant jusqu'à Millenium, M. Morel alerte sur les possibles dérangements des limicoles.

La Maison de l'estuaire et HAROPA PORT se veulent rassurant en indiquant que le sentier qui va jusqu'au terril est assez loin des plans d'eau et qu'une haie plantée en 2013 devrait, avec les régénérations naturelles autour de la zone, protéger le site de tout dérangement.

M. le sous-préfet sollicite l'avis du comité consultatif sur le projet d'arrêté interdisant la pénétration dans la réserve du Hode. Le comité consultatif émet un avis favorable à l'unanimité sur le projet d'arrêté présenté par la DREAL de Normandie.

Démarche Life Natur'Adapt

Intervenant : M. Blanpain, Maison de l'estuaire

Natur'Adapt est un outil conçu par Réserves Naturelles de France dans le cadre du programme LIFE, instrument financier de la Commission européenne. Cet outil s'intéresse aux impacts du changement climatique dans les espaces naturels protégés.

Le gestionnaire de la réserve naturelle nationale a prévu de s'engager dès 2024 dans cette démarche.

M. Blanpain rappelle les objectifs et les grandes phases de ce projet dont l'animation sera confiée à Mme Stéphanie Reymann, chargée de mission au sein de l'association.

Mme Genouville indique que la chambre d'agriculture pourra collaborer en apportant ses connaissances sur les impacts du changement climatique sur l'agriculture.

Evolution du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale

Intervenante : Mme Sandrine Pivard, DREALNormandie

Le conseil scientifique d'une réserve naturelle nationale est une instance de gouvernance prévue par le Code de l'environnement qui a pour objet d'assister le gestionnaire et le comité consultatif.

La composition actuelle du conseil scientifique a été fixée par l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2018.

Mme Pivard rappelle toute l'importance de cette instance pour un espace aussi sensible et qui devra faire face aux aléas du changement climatique comme cela a été présenté précédemment.

Force est de constater que depuis deux ans le fonctionnement du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale est peu satisfaisant. Quatre membres sont démissionnaires et il est difficile de réunir les membres restants et d'obtenir les avis attendus.

Face à ces difficultés récurrentes et en accord avec sa présidente et le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), le préfet a décidé de confier les missions du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale au CSRPN comme le prévoit l'article R.332-18 du code de l'environnement et comme c'est le cas pour toutes les autres réserves naturelles de la région Normandie.

Les membres volontaires de l'actuel conseil scientifique pourront rejoindre le CSRPN s'ils le souhaitent.

M. Lecomte, représentant le Parc Naturelle Régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN) mais aussi président du CSRPN précise qu'une sous-commission sera sans doute nécessaire pour traiter des sujets de cette réserve naturelle nationale si particulière.

Il rappelle le caractère rare et précieux des écosystèmes qu'elle abrite. L'estuaire est en constante évolution et certaines décisions visent à le stabiliser. Ainsi, il reconnaît qu'il sera sans doute difficile d'aller vers plus de naturalité tout en maintenant les infrastructures industrielo-portuaires.

Il confirme l'engagement du CSRPN à contribuer de manière utile aux décisions.

M. Dieulafait rappelle que le conseil scientifique n'a qu'un avis consultatif. Des décisions ont pu être prises par les autorités allant à l'encontre de ces avis. Il y voit ici les raisons d'une certaine démotivation des membres et l'origine probable des démissions.

Mme Pivard conçoit que cela peut paraître frustrant mais rappelle l'importance de cette instance. Ses avis font partie du débat public et demeurent des supports importants pour les prises de décisions. Elle remercie à ce titre ses membres actifs.

M. Lecomte rappelle que l'écologie, discipline scientifique relativement récente sur laquelle s'appuient les conseils scientifiques est un sujet transversal. Il reconnaît que les avis fournis peuvent apparaître incomplets d'autant plus pour des milieux changeant et ainsi au final peu considérés.

Projet d'arrêté « Quiétude » couvant la période du 1^{er} février au 15 mars 2024 inclus

Intervenant : M. Alexandre Hement, DDTM de la Seine-Maritime

M. Herment rappelle le contexte et les objectifs visés par cet arrêté pris annuellement depuis 2011. Il s'agit de préserver la quiétude des oiseaux en période de migration pré-nuptiale mais aussi de faciliter la réalisation des contrôles par l'OFB.

Cet arrêté ne concerne que la partie terrestre de la réserve naturelle et ne concerne pas le marais de Cresserval.

M. Devillers entend les justifications apportées par M. Herment et reconnaît des écarts de conduite surtout en 2021 et à la sortie de l'épidémie de Covid. Toutefois, il estime la date du 15 mars comme beaucoup trop tardive. Il considère ainsi que la communauté des chasseurs, qui souhaitent pouvoir observer les oiseaux dès le 1^{er} mars, se trouve pénalisée par les agissements de quelques-uns.

M. Lefebvre confirme que des coups de feu sont entendus sur la réserve naturelle début mars en infraction à la réglementation. Ces faits ont été constatés en 2022 et aussi en 2023. Il confirme ainsi l'avis favorable de l'OFB à la signature de cet arrêté. Il rappelle que les appelants sont interdits hors période de chasse.

M. Herment estime que cette problématique devrait être prise en compte dans les conventions d'occupation temporaires délivrées par HAROPA PORT. Il propose qu'un bilan soit fait avec toutes les parties au terme de la saison de chasse.

M. le sous-préfet sollicite l'avis du comité consultatif sur le projet d'arrêté interdisant la pénétration de nuit sur la partie terrestre de la réserve naturelle nationale entre le 1^{er} février et le 15 mars 2024.

M. Devillers Président de l'ACDPM BS-PC émet un avis défavorable.

M. Tetreau, Représentant la fédération des chasseurs de la Seine-Maritime émet un avis défavorable estimant que la position de l'ACDPM BS-PC devrait au préalable être étudiée pour faire évoluer ce dispositif.

M. Gréaume, Président de l'association Estuaire Seine Vivant et représentant le GEPAES émet un avis défavorable pour les raisons évoquées par M. Devillers.

M. le sous-préfet note l'avis favorable du comité consultatif à l'exception de ces quatre voix.

Questions diverses

M. Le Thuiller souligne le fait que la réserve naturelle apporte beaucoup à la communauté urbaine du Havre. Celle-ci s'est engagée dans un plan « nature et biodiversité », avec comme objectifs principaux l'amélioration de la connaissance et la sensibilisation des publics. Le gestionnaire de la réserve naturelle est par ailleurs associé aux travaux de définition du PLU.

Mme Pivard rappelle que le comité consultatif se réunit pour la dernière année dans cette composition. Celle-ci devra être renouvelée d'ici 2025 et sans doute optimisée au regard du taux de participation et de la composition des collèges. Ainsi l'ensemble des membres seront prochainement consultés pour confirmer leur participation à cette instance.

Conclusion de la séance

M. le sous-préfet remercie l'ensemble des participants, en présentiel et en visioconférence pour la qualité des échanges. Il rappelle son attachement à ce climat collaboratif qui permet d'aboutir à des consensus.

Il clôture la séance à 12h10.

Le sous-préfet du Havre



Gilles QUENEHERVE

